

Image not found or type unknown



diffamation Facebook

Par **CatherineGraph**, le **14/01/2019** à **10:04**

Un client mauvais payeur a été condamné par le tribunal à payer les prestations réalisées pour lui, mais il ne paye toujours pas, je me ruine en frais d'huissier qui n'apportent rien car à chaque fois il a un découvert à la banque donc l'huissier juge insolvable, et me pousse à aller plus loin (voiture etc...) mais tout cela a un coup et je n'en peux plus, alors que cet escroc vient d'ouvrir une nouvelle affaire immobilière dans la région. Si je mets sur facebook l'avis du tribunal en précisant de se méfier de cet homme car c'est un escroc, peut-il m'attaquer en diffamation ? Merci